

## REALISATION D'UN SCHEMA DE SECTEUR « OPPORTUNITE ECONOMIQUE OUEST »

**Porteur de projet : Syndicat mixte du Scot Grand Douaisis**

**Descriptif du projet : Réalisation d'un schéma de secteur « opportunité économique Ouest »**

### Enjeu, contenu du projet

Extrait du SCOT du Douaisis approuvé

Orientation 4.2.1 du SCOT reprise ci-après :

*« L'arrondissement de Douai dispose de zones d'activités importantes, témoignage de son identité industrielle. Trois grandes zones d'activités (Lauwin Planque, Barrois à Pecquencourt et la Renaissance à Somain) sont en cours de réalisation. La pré-commercialisation rapide de ces 3 secteurs nécessite néanmoins de prévoir la création de réserves foncières stratégiques.*

*Afin d'anticiper les développements économiques futurs, deux grandes réserves, d'une centaine d'hectares chacune, sont prévues, l'une située sur la frange Est de l'arrondissement, l'autre sur la frange Ouest.*

*La Constitution de ces réserves foncières sera subordonnée à la réalisation d'un schéma de secteur. Ces documents, soumis à évaluation environnementale, devront définir les périmètres concernés, les localisations exactes, les raccordements aux réseaux de transports et aborder les enjeux liés à la réduction des impacts des aménagements sur :*

- *Le paysage,*
- *La protection de la ressource en eau,*
- *L'environnement (ressources naturelles, corridors biologiques, pollutions...). La création de cette zone devra s'intégrer dans l'environnement de manière à pouvoir être éligible aux normes et certifications les plus exigeantes possibles,*
- *Le fonctionnement de l'agriculture,*
- *Les flux routiers induits.*

*La desserte par les transports en commun en adéquation avec les flux de passagers produits et les contraintes de services liées aux activités économiques devra être étudiée. La rédaction de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) peut être préconisée aux entreprises accueillies dans ces zones de grande opportunité économique.*

*La création de ces réserves foncières peut faire l'objet d'une prise en compte dans le PADD des documents d'urbanisme locaux et leur zonage en « zone à urbaniser à long terme ». Ces plans locaux d'urbanisme ne devront pas inscrire de nouvelles zones à urbaniser à vocation économique avant l'approbation desdits schémas de secteur. L'ouverture effective à l'urbanisation sera réalisée dans le cadre d'une modification (ou révision) des documents d'urbanisme locaux et d'une ZAC pour laquelle l'étude d'impact sera alors complétée telle qu'évoqué ci-dessus. »*

### **Informations techniques nécessaires**

#### Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? (une seule réponse)  
**oui terminé**
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? (une seule réponse)  
**oui terminé**

**FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS**

- le projet est il : (une seule réponse)
1. **une idée validée politiquement**
  2. validé financièrement (en partie ou totalité)
  3. en travaux en 2010 - 2011

Nature du projet : (choisir une seule nature)

Équipement métropolitain, Équipement, Eco quartier, Grand quartier, Plateforme multimodale, **Parc d'activités**

Connectivité transports

- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?  
**NON**
- Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?  
**OUI**
- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ? **Sept communes sont concernées par l'étude : Auby, Flers-en-Escrebieux, Lauwin Planque, Esquerchin, Cuincy, Lambres-lez-Douai, et Courchelettes**

Consommation d'espace

- le projet consomme t il des espaces agricoles ? **OUI**
- si le projet consomme des espaces agricoles, a-t-il aussi une part en renouvellement urbain ? (la requalification de friches industrielles, terrils..., est considérée comme renouvellement urbain) **NON**

Logement

- le projet produit il des logements ? **NON** et si oui, combien ?

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

**Projet non cartographié**

Les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.